COMMUNE DE LES DEUX ALPES
VENOSC

BULLETIN D'INSCRIPTION
CANTINE SCOLAIRE

A retourner en Mairie avant le
Semaine du

FAMILLE :

Mon (mes) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine :

PRENOM DE L'ENFANT	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Le bulletin sera à remettre mardi avant 16h30 dernier délai pour la semaine suivante.

Le règlement des repas se fait en fin de mois à réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement sera effectué par le Trésor Public.

En cas d'absence, vous reportez à l'art. 6 du règlement intérieur.
Nous vous rappelons que les chaussons sont obligatoires.

Merci de votre bienveillance.

SIGNATURE